



**Que 2025 soit synonyme d'évolution sociale !
Belle et heureuse année à toutes et tous !**

Une année qui débute par la signature d'un accord national sur le Télétravail

Malgré les imperfections sur le projet d'accord télétravail, la **CFDT-CCI** a finalement signé l'accord Télétravail le 6 janvier dernier.

Plusieurs étapes à compter de ce jour :

- CCI France dépose l'accord auprès du ministère, qui a un mois pour réagir.
- Dès agrément (courant février au plus tard), et dans les trois mois suivant l'agrément, chaque CCIR va devoir ouvrir des négociations sur la déclinaison régionale.
- Nous aurons jusqu'au 30 Septembre au plus tard pour aboutir à un accord régional.

Une année de négociation sur la classification et les rémunérations

Très rapidement, nous allons entamer les négociations sur un accord très attendu, celui de la classification et des rémunérations.

CCI France veut aller vite, nous voulons avancer correctement, dans l'intérêt de tous. Notre objectif n'est pas d'aboutir par principe, mais bien d'arriver à une grille qui transcende les différentes populations (publics et privés), réévalue les niveaux et permette une réelle progression salariale, et ce, dans une approche prenant en compte le déroulement de carrière. Le chemin sera long, mais l'exercice est nécessaire.

Une année pleine de défis !

2025 sera la dernière année complète avant le renouvellement des instances et mandats en région, avec de nouvelles élections des CSE en 2026. Et nous comptons sur vous pour relever le défi !



**Et pour les bonnes
résolutions
Rejoignez la CFDT-CCI !**



cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com



Vos représentants syndicaux CFDT-CCI en région :

Véronique QUERE – veronique.quere@44.cci.fr – 06 28 66 07 19
Martin GAZZO – m.gazzo@services.cfdt.fr - 06 70 49 23 83
Lydia CHATAIGNER – lydia.chataigner@vendee.cci.fr – 02 51 45 32 16

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUTES**